

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Salducci présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE – Zone de restauration immobilière
– Attribution de subventions par la ville.

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE PRESERVATION ET VALORISATION PATRIMONIALE

Comme suite aux délibérations des 2 février 1994, 21 mars 2002 et 22 décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, le conseil municipal est amené à se prononcer sur les nouvelles demandes déposées. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter.

PROPRIETAIRES	ADRESSES	MONTANTS TRAVAUX TTC (en €)	MONTANTS SUBVENTIONS (en €)		
			Montants possibles	Plafonds	Montants retenus
POUCHIOU Jean	6, quai Galuperie	14 805,93	1 056,00	3 960,00	1 056,00
FONCIA BOLLING, SDC	16, quai Chaho	89 243,73	3 960,00	3 960,00	3 960,00
MARMOUYET, SDC	3, rue Port de Castets	48 469,00	4 911,79	11 880,00	4 911,79
GIRARDON Laurence	13, quai Jauréguiberry	625,59	62,43	3 960,00	62,43
SCI LASA	21, rue Victor Hugo	9 330,81	2 514,95	15 840,00	2 514,95
ITURRIOZ – EDME	31, rue Victor Hugo	21 102,00	4 558,69	7 920,00	4 558,69
PLUVINAGE, SDC	15, rue Vieille Boucherie	30 554,50	3 378,60	4 555,00	3 378,60
OSPITAL Alice	61, rue d'Espagne	23 852,40	3 168,00	7 920,00	3 168,00
LEPAGE, SDC	63, rue Bourgneuf	10 824,00	1 143,89	7 920,00	1 143,89
VENMANS Jean-Marie	2, rue Port Neuf	9 700,90	792,00	31 680,00	792,00
MOGABURE Alain	11, rue Pontrique	91 019,93	6 540,00	10 560,00	6 540,00
FONCIA BOLLING, SDC	2, rue Pierre Lesca	6 987,00	528,00	31 680,00	528,00
PLUVINAGE, SDC	54, rue Bourgneuf	2 656,50	506,40	5 280,00	506,40
Agence SENSEY, SDC	3, rue Lormand	44 239,95	2 791,61	36 432,00	2 791,61
COUCHOT représentant la Copro ELICAGARAY	57, rue Bourgneuf	29 400,00	3 960,00	3 960,00	3 960,00
LAPORTE Benoit	45, rue des Faures	25 417,00	867,47	10 560,00	867,47
DUCASSE Corinne	5, rue Port de Castets	5 410,64	805,82	6 336,00	805,82
ANETAS, SDC	4, quai Galuperie	307 873,00	11 088,00	11 088,00	11 088,00
CALAVIA Christelle	25, rue Poissonnerie	3 798,00	423,72	3 168,00	423,72

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} mars 2016

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de Bayonne, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

2) SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES DE L'ANAH DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS CONVENTIONNELS D'AMELIORATION DE L'HABITAT

OPAH-RU :

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
SALLABERRY Christian	19, rue Victor Hugo	84 109,23	33 929,00	6 080,00

PIG 2009-2011 :

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
BOUSQUET François-Xavier	3, avenue du Dr Gaudeul	374 068,00	95 855,00	10 006,00

PRECARITE ENERGETIQUE ET HABITAT INDIGNE 2012-2015 :

PROPRIETAIRES	IMMEUBLES CONCERNES	MONTANTS TRAVAUX en € TTC	SUBVENTIONS ANAH en €	SUBVENTIONS VILLE en €
PROJINVEST	28-30, place de la République	1 526 819,80	247 534,00	15 858,00
PERONNIN Stéphane	11, rue Ste Catherine	82 973,13	41 469,00	4 499,00
WELTENS Thierry	8, chemin du Petit Anatole	21 386,35	11 418,00	500,00
DUCHENE Mireille	25, rue Louis Colas	22 272,05	13 500,00	500,00
LEGARTO François	6, rue de Codry	9 991,66	7 436,00	250,00

Le montant total des subventions pour cette séance est de 90 750,37 €, induisant un montant total de travaux de 2 896 931,10 €.

L'engagement budgétaire est subordonné :

- au commencement d'exécution des travaux dans un délai de un an
- au conventionnement avec les pétitionnaires pour les restaurations pluriannuelles

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité et par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.